

# Censorship v. Freedom of Speech in English-Speaking Countries. Cultural, Political and Historical Perspectives

Nicole Cloarec, Emilie Dardenne

► **To cite this version:**

Nicole Cloarec, Emilie Dardenne. Censorship v. Freedom of Speech in English-Speaking Countries. Cultural, Political and Historical Perspectives. Revue LISA / LISA e-journal, Presses universitaires de Rennes, 2013, Censorship in Action, Reactions to Censorship, XI (1), 10.4000/lisa.5171 . hal-02183918

**HAL Id: hal-02183918**

**<https://hal.univ-rennes2.fr/hal-02183918>**

Submitted on 15 Jul 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



## Revue LISA/LISA e-journal

Littératures, Histoire des Idées, Images, Sociétés du  
Monde Anglophone – Literature, History of Ideas,  
Images and Societies of the English-speaking World

Vol. XI – n° 1 | 2013

Censorship in Action, Reactions to Censorship

---

# Censorship v. Freedom of Speech in English-Speaking Countries. Cultural, Political and Historical Perspectives

*Censure et liberté d'expression dans les pays anglophones. Perspectives culturelles, politiques et historiques*

Nicole Cloarec et Émilie Dardenne

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lisa/5171>

DOI : 10.4000/lisa.5171

ISSN : 1762-6153

### Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Ce document vous est offert par Université Rennes 2



### Référence électronique

Nicole Cloarec et Émilie Dardenne, « Censorship v. Freedom of Speech in English-Speaking Countries. Cultural, Political and Historical Perspectives », *Revue LISA/LISA e-journal* [En ligne], Vol. XI – n° 1 | 2013, mis en ligne le 30 mai 2013, consulté le 15 juillet 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lisa/5171> ; DOI : 10.4000/lisa.5171

---



Les contenus de la *Revue LISA / LISA e-journal* sont mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

## Introduction

# Censorship in Action, Reactions to Censorship

*Dr. Nicole Cloarec and Dr. Émilie Dardenne  
(Rennes 1 University and Rennes 2 University, France)*

### **Abstract**

*Since the 1990s the complexity of censorship as a phenomenon has been emphasised, as it grows both in importance and currency in the modern world. Political rhetoric enables censorship to go well beyond mere acts of repressive control imposed by governments or legal authorities over free expression. In Western democracies, and especially in English-speaking countries, which were among the first to vindicate free speech, censorship has been increasingly reassessed as the result of a compromise, rather than a fixed frontier defining freedom and repression. Instead it seems to offer a space within which negotiations are permanently enacted between individuals and groups over political, social and cultural practices. Thus, while the terms of this compromise are also problematised and questioned, it has become imperative for a number of academic disciplines such as history, civilisation or philosophy to track down the different practices of censorship, its arguments and its implications. This volume aims precisely at broadening and enriching perspectives to grasp some new possible theoretical underpinnings of the concept.*



## Introduction

### La censure en action, réactions face à la censure

*Dr. Nicole Cloarec et Dr. Émilie Dardenne*  
(Université Rennes 1 et Université Rennes 2, France)

---

**Nicole Cloarec** est Maître de conférences en anglais à l'Université Rennes 1. Membre associée de l'Unité de Recherche Anglophonie, Communautés, Écritures (EA 1796), elle est l'auteur d'une thèse sur Peter Greenaway et a publié plusieurs articles sur le cinéma anglophone. Ses derniers travaux portent sur le cinéma des frères Stephen et Timothy Quay, de Guy Maddin, de Derek Jarman et sur les cinéastes femmes en Grande-Bretagne.

**Émilie Dardenne** est agrégée d'anglais et Maître de conférences à l'Université Rennes 2. Membre de l'équipe de recherche Anglophonie, Communautés, Écritures (EA 1796), elle est spécialiste de l'histoire des idées : elle s'intéresse aux questions d'éthique animale et de bioéthique dans les pays anglophones.

---

**D**epuis les années 1990, différentes disciplines universitaires ont souligné la complexité de la censure en tant que phénomène qui se développe et se banalise dans le monde contemporain. La rhétorique politique permet aux actes de censure de dépasser de loin le cadre d'un simple contrôle répressif imposé par des autorités sur la liberté d'expression. Dans les démocraties occidentales, et plus particulièrement dans les pays de langue anglaise, qui furent parmi les premiers à défendre la liberté d'expression, la censure se voit réexaminée, et considérée davantage comme le résultat d'un compromis que comme une frontière fixe entre liberté et répression. Elle semble en effet offrir un espace au sein duquel des négociations sont menées entre des individus ou des groupes à propos de pratiques et de discours politiques, sociaux ou culturels. Ainsi, alors que les termes de ce compromis sont problématisés et interrogés, est-il devenu impératif pour les universitaires issus de domaines aussi différents que l'histoire, la civilisation ou la philosophie, de préciser les différentes formes revêtues par la censure, ainsi que les arguments sur lesquels elle s'appuie, et ses implications. C'est précisément l'intention de ce volume<sup>1</sup>, qui a pour but de croiser les

---

<sup>1</sup> Ce numéro de la *Revue LISA/LISA e-journal* réunit une partie des textes présentés lors du colloque international *Censorship and Discourse in English-Speaking Countries (16th-21st Centuries)* qui s'est déroulé à l'Université Rennes 2 les 27-28 mai 2010. Dans la continuité des travaux de l'équipe Anglophonie, Communautés, Écritures (ACE, EA 1796) sur le thème « discours et représentations », ce numéro présente une réflexion croisée sur la censure et la liberté d'expression à travers l'histoire et dans les sociétés contemporaines. Associant des anglicistes, des américanistes, des spécialistes de l'Afrique du Sud, mais également des historiens et des philosophes, ce volume privilégie une approche pluridisciplinaire.

perspectives afin d'élargir la réflexion et de mettre à jour les nouveaux fondements théoriques du concept de censure.

Qu'elle soit condamnation arbitraire d'une opinion ou d'un texte après examen, ou qu'elle prenne la forme d'une autorisation préalable donnée par le détenteur d'un pouvoir sur des publications ou spectacles, la censure apparaît comme le strict pendant de la liberté d'expression. Cette liberté fondamentale est considérée dans la plupart des pays de langue anglaise comme l'une des premières libertés politiques. Le Premier amendement de la Constitution américaine en fait même le socle de sa démocratie :

Congress shall make no law respecting an establishment of religion, or prohibiting the free exercise thereof; or abridging the freedom of speech, or of the press; or the right of the people peaceably to assemble, and to petition the government for a redress of grievances<sup>2</sup>.

Le 6 janvier 1941, dans son discours d'investiture, Franklin Roosevelt réitère la primauté de cette liberté fondatrice en la plaçant en tête de ses fameuses « quatre libertés » :

In the future days, which we seek to make secure, we look forward to a world founded upon four essential human freedoms.

The first is freedom of speech and expression – everywhere in the world.

The second is freedom of every person to worship God in his own way – everywhere in the world.

The third is freedom from want – which, translated into world terms, means economic understandings which will secure to every nation a healthy peacetime life for its inhabitants – everywhere in the world.

The fourth is freedom from fear – which, translated into world terms, means a world-wide reduction of armaments to such a point and in such a thorough fashion that no nation will be in a position to commit an act of physical aggression against any neighbor – anywhere in the world<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> « Le Congrès ne fera aucune loi qui confère un statut institutionnel à une religion, qui interdise le libre exercice d'une religion, qui restreigne la liberté d'expression, la liberté de la presse, le droit des citoyens de se réunir pacifiquement et d'adresser à l'État des pétitions pour obtenir réparation de torts subis ». Cette citation est traduite par nos soins. Sauf indication contraire, les suivantes le sont également.

<sup>3</sup> Franklin D. Roosevelt's Address to Congress, January 6, 1941, Chapter 36, *Congressional Record*, 1941, Vol. 87, Pt. I. « Dans les jours à venir, que nous cherchons à rendre sûrs, nous appelons de nos vœux un monde fondé sur quatre libertés essentielles.

La première est la liberté de parole et d'expression – partout dans le monde.

La deuxième est la liberté de chacun d'honorer Dieu comme il l'entend – partout dans le monde.

La troisième consiste à être libéré de la misère – ce qui, au niveau mondial, suppose des accords économiques qui puissent assurer à chaque nation en temps de paix une vie saine pour ses habitants – partout dans le monde.

La quatrième consiste à être libéré de la peur – ce qui, au niveau mondial, signifie une réduction des armements si radicale et générale sur la planète entière, qu'aucune nation ne se trouve en mesure de commettre un acte d'agression physique contre un voisin – n'importe où dans le monde ».

En Grande-Bretagne, la liberté d'expression est aussi traditionnellement présentée comme une valeur fondamentale, notamment sous la plume de deux penseurs parmi les plus influents dans l'histoire britannique, John Milton<sup>4</sup> et John Stuart Mill. Tous deux s'opposèrent en leur temps à la censure en défendant une société ouverte, où le débat d'idées permet aux opinions de se confronter, à la critique de s'exercer, et à la vérité d'émerger. En réponse à une loi sur la censure votée par le Parlement un an plus tôt et qui obligeait les auteurs à soumettre leur travail pour examen avant publication, Milton écrivait en 1644 dans son *Areopagitica, a Speech for the Liberty of Unlicensed Printing, to the Parliament of England* :

I deny not, but that it is of greatest concernment in the church and commonwealth, to have a vigilant eye how books demean themselves, as well as men; and thereafter to confine, imprison, and do sharpest justice on them as malefactors; for books are not absolutely dead things, but do contain a potency of life in them to be as active as that soul was whose progeny they are; nay, they do preserve as in a vial the purest efficacy and extraction of that living intellect that bred them. I know they are as lively, and as vigorously productive, as those fabulous dragon's teeth: and being sown up and down, may chance to spring up armed men. And yet, on the other hand, unless wariness be used, as good almost kill a man as kill a good book: who kills a man kills a reasonable creature, God's image; but he who destroys a good book, kills reason itself, kills the image of God, as it were, in the eye<sup>5</sup>.

Deux siècles plus tard Mill déclarait dans son œuvre-phare *On Liberty* (1869) :

We can never be sure that the opinion we are endeavouring to stifle is a false opinion; and if we were sure, stifling it would be an evil still. First: The opinion which it is attempted to suppress by authority may possibly be true. Those who desire to suppress it, of course deny its truth; but they are not infallible. They have no authority to decide the question for all mankind, and exclude every other person from the means of judging. To refuse a hearing to an opinion, because they are sure that it is false, is to assume that *their* certainty is the same thing as *absolute* certainty. All silencing of discussion is an

---

<sup>4</sup> Voir l'article de Pierre Lurbe.

<sup>5</sup> John Milton, *Areopagitica*, in Alan Rudrum, Joseph Laurence Black & Holly Faith Nelson (eds.), *The Broadview Anthology of Seventeenth-Century Verse and Prose*, Peterborough: Broadview, 2000, 563. « Certes je concède qu'il est de la plus grande importance pour l'Église et l'État de maintenir un regard vigilant sur la conduite des livres comme sur celle des hommes ; par suite, seraient-ils malfaiteurs, de les enfermer, de les incarcérer de les soumettre à la plus stricte justice ; car les livres ne sont point choses absolument mortes : en eux est une puissance de vie aussi prolifique que le fut l'âme dont ils sont issus ; que-dis-je, ils conservent comme en un flacon l'extrait le plus pur et toute l'efficace de cette intelligence vivante qui leur donna naissance. Je les sais aussi vifs, aussi puissamment féconds que les dents du Dragon de la fable : avec un champ ainsi tout ensemencé peut-être en jailliront des guerriers en armes. Toutefois réfléchissons aussi que si l'on opère sans circonspection, autant presque, tuer un homme que tuer un bon livre ! Qui tue un homme tue une créature de raison à l'image de Dieu ; mais celui-là qui détruit un bon livre tue la raison elle-même, tue l'image et comme le regard de Dieu ». *Pour la liberté de la presse sans autorisation ni censure. Areopagitica*, traduit par Olivier Lutaud, Paris : Aubier-Flammarion, 1969, 141-43.

assumption of infallibility. Its condemnation may be allowed to rest on this common argument, not the worse for being common<sup>6</sup>.

Comment, alors, dans ces deux pays, et plus largement, dans les pays de langue anglaise qui partagent une même tradition démocratique, les forces contraires de liberté d'expression et de censure s'articulent-elles ? Au fil des époques, les raisons de la censure ont évolué, ainsi que les censeurs eux-mêmes. Car si ces sociétés reconnaissent la primauté de la liberté d'expression, elles ne lui accordent pour autant pas une valeur absolue, de sorte que certaines formes de censure ont existé de tout temps, et perdurent à l'époque contemporaine. Evidemment, en temps de guerre, le contexte est particulier. Les pouvoirs politiques et militaires encadrent les opinions publiques de façon beaucoup plus serrée, en lien avec la diffusion de la propagande officielle, et le durcissement du contrôle social.<sup>7</sup> Mais plus généralement, en temps de paix comme de guerre, il est admis que la liberté d'expression, comme toutes les libertés politiques, ne peut exister que si on lui oppose certaines restrictions, et que si elle trouve un équilibre avec les autres valeurs fondatrices d'une société démocratique. La question de l'intervention de la censure réside donc dans la valeur accordée à la liberté d'expression et la valeur accordée aux autres idéaux concurrents. Chez Mill, par exemple, cette limite est ce que le philosophe appelle le *harm principle* : il n'est légitime de faire taire quelqu'un contre son gré, au sein d'une communauté civilisée, que dans le but de prévenir un tort commis aux autres membres de cette société. Ce principe a trouvé un écho célèbre aux États-Unis dans l'affaire *Schenck v. United States* (1919). Dans ce jugement rendu par la Cour Suprême, le juge Oliver Holmes s'était appuyé sur la Loi contre l'espionnage de 1917 et avait confirmé qu'en dépit du Premier amendement, le plaignant ne pouvait faire valoir son droit à la liberté d'expression dans le cadre de la conscription pendant la Première guerre mondiale, la sécurité nationale étant en effet confrontée à un « danger clair et présent »<sup>8</sup>. Comme le souligne Stanley Fish : « *speech, in short, is never a value in and of itself but is always produced within the precincts of some*

---

<sup>6</sup> John Stuart Mill, *On Liberty, in Utilitarianism, On Liberty, Essay on Bentham*, ed. Mary Warnock, London: Collins, 1962, 143. « On ne peut jamais être sûr que l'opinion qu'on s'efforce d'étouffer est fautive ; et si nous l'étions, ce serait encore un mal. Premièrement, il se peut que l'opinion qu'on cherche à supprimer soit vraie : ceux qui désirent la supprimer en contestent naturellement la vérité, mais ils ne sont pas infallibles. Il n'est pas en leur pouvoir de trancher la question pour l'humanité entière, ni de retirer à d'autres qu'eux les moyens de juger. Refuser d'entendre une opinion sous prétexte qu'ils sont sûrs de sa fausseté, c'est présumer que leur certitude est la certitude absolue. Etouffer une discussion, c'est s'arroger l'infaillibilité. Cet argument commun suffira à la condamnation de ce procédé, car tout commun qu'il soit, il n'en est pas plus mauvais ». *De la liberté*, traduit par Laurence Lenglet, Folio essais, Paris : Gallimard, 1990, 85-86.

<sup>7</sup> Voir l'article de Bill Bolin.

<sup>8</sup> *Schenck v. U.S.* 249 U.S. 47 (1919), Nos. 437, 438. Argued January 9 and 10, 1919. Decided March 3, 1919.



*assumed conception of the good* »<sup>9</sup>. En d'autres termes, selon ce courant de pensée, il est légitime et même souhaitable qu'une société démocratique contemporaine impose des limites à ce qui peut être exprimé ou représenté.

L'une des limites opposées à la liberté d'expression a été articulée, et continue de l'être, à la teneur prétendument obscène d'œuvres littéraires, théâtrales ou cinématographiques. Ainsi des romans considérés aujourd'hui comme des classiques de la littérature, *Lady Chatterley's Lover* de D. H. Lawrence ou *Ulysses* de James Joyce ont été censurés jadis, des deux côtés de l'Atlantique. Ces cas largement relayés par la presse ont contribué à faire de la censure un phénomène visible, sous l'égide d'organisations célèbres telles que la *New York Society for the Suppression of Vice* (fondée en 1873 par le non moins célèbre Anthony Comstock) ou de la *National Viewers' and Listeners' Association* (créée, en 1965, par Mary Whitehouse, auto-proclamée gardienne des valeurs morales britanniques). Cependant, comme le met en garde Lisa Sigel, ces cas spectaculaires tendent à masquer les actes de censure « ordinaires » qui touchent la population. Le phénomène s'est aussi internationalisé, déjà très tôt au cours de l'histoire britannique, par exemple, quand les romanciers ou les dramaturges choisissaient de s'expatrier<sup>10</sup>, à Paris ou ailleurs, pour se mettre à l'abri de poursuites potentielles, ou plus récemment avec l'internet.

Depuis plusieurs années, on assiste à l'émergence de nouvelles formes de censure, y compris dans le domaine économique<sup>11</sup>. Si la question de la sexualité est restée un élément central et récurrent dans l'histoire de la censure, d'autres thèmes, comme la religion ou l'autorité de l'état, jadis intimement liés au phénomène, ont en revanche semblé se faire moins sensibles au fil du temps. En Grande-Bretagne, par exemple, il semblait à la fin du XXe siècle que le blasphème ne serait plus vraiment un sujet de prédilection des censeurs, mais c'était sans compter les attaques terroristes du 11 septembre 2001 à New-York, et du 7 juillet 2005 à Londres. La propagande religieuse extrémiste est alors redevenue une cible pour les pouvoirs publics. Comme le souligne David Nash, si en Angleterre le crime de blasphème a effectivement été abrogé en 2008 (par le *Criminal Justice and Immigration Act*), il avait été finalement remplacé par une loi sanctionnant l'incitation à la haine religieuse (*The Race and Religious Hatred Act* 2006). De même en Irlande, le crime de blasphème, inscrit dans la constitution de 1937 et remis en question au début des années 1990 a été maintenu en 2009 par le *Defamation Act* 2009 qui

---

<sup>9</sup> Stanley Fish, *There's No Such Thing as Free Speech ... and It's a Good Thing, Too*, New York: Oxford U. P., 1992, 104.

<sup>10</sup> Voir l'article de Rachel Rogers.

<sup>11</sup> Voir les articles de Mark McNaught et de Brendan Prendiville.



condamne toute « publication ou expression de propos blasphématoires ».

Les universitaires ont récemment souligné l'importance d'un phénomène de plus en plus complexe. Depuis les années 1990 de nouvelles perspectives critiques présentent la censure non plus comme un outil unilatéral de répression exercé par les autorités (politiques ou religieuses) mais comme un phénomène qui se décline en constantes interactions – actions et réactions – régissant le discours des individus dans l'espace public. Finalement, si la censure évolue, si elle prend diverses formes et se fait plus discrète ou circonscrite, elle est toujours palpable. De sorte que la question n'est pas, pour qui s'y intéresse de près : « la censure existe-t-elle ? » mais plutôt « sous quelle forme de censure ces sociétés vivent-elles aujourd'hui ? », comme le souligne Donald Thomas<sup>12</sup>. Plutôt que d'envisager la censure comme frontière fixe posée entre liberté et répression, il est plus profitable de la voir comme compromis, ou espace au sein duquel des négociations ont lieu entre groupes et individus sur les pratiques politiques, sociales et culturelles. Il convient donc d'analyser comment les termes de ce compromis sont problématisés et questionnés afin de repérer et de comprendre les différentes formes de censure, les arguments sur lesquels elles se fondent, ainsi que les conséquences auxquelles elles aboutissent.

Les études sur ce sujet sont en général consacrées à un aspect particulier de la censure : qu'elle ait lieu en temps de guerre, ou bien dans les domaines de la religion, de la politique ou de la pornographie. D'autres études s'intéressent à un médium spécifique – la presse, la littérature, le cinéma, la musique populaire, l'internet, etc.. Ce projet s'inscrit dans une perspective plus large qui contribuera, nous l'espérons, à saisir plus précisément les fondements mêmes du concept de censure. À travers les études de cas qui s'intéressent à des pays et des époques variés, les textes réunis dans ce volume partagent un même souci d'explorer les soubassements théoriques de la censure : Grande-Bretagne, États-Unis, Afrique du Sud ; XVIIIe siècle, début du XXe siècle, période contemporaine. Le contexte historique et culturel commun des pays de langue anglaise et leur attachement à une certaine liberté d'expression servent donc de point d'appui à une exploration novatrice du concept de censure.

Une première série de cinq contributions place ce volume sous le signe de l'exploration historique de la censure et de son développement en tant que phénomène moderne en Occident. **Magali Bessone** propose une approche généalogique du concept de censure et de son utilisation comme instrument : les langages de la pensée politique des XVIe-XVIIIe siècles sont analysés, en particulier dans leurs dimensions normative et théorique, mais aussi sociale et politique. Une étude des œuvres de Jean

---

<sup>12</sup> Donald Thomas, *Freedom's Frontier. Censorship in Modern Britain*, London: John Murray, 2007.

Bodin, de John Locke, et de Jean-Jacques Rousseau apporte un éclairage précieux sur la notion de censure qui permet de saisir certains des enjeux philosophiques qui la traversent. Puis, **David Nash** explore le contexte historique de la censure et les questions qu'elle soulève en s'appuyant sur l'exemple du blasphème. Il tente de montrer que les réactions des sociétés contemporaines vis-à-vis de ce phénomène ne sont peut-être pas si éloignées de celles du passé, et que les changements dans l'approche et le traitement de la censure sont d'abord le fait des lois qui les encadrent. **Pierre Lurbe** s'attache dans un troisième article à revisiter *l'Areopagitica* de John Milton : ce plaidoyer pour la liberté de la presse, sans autorisation ni censure préalables, a aujourd'hui le statut d'un classique de la réflexion contre la censure. Le livre, pourtant, était passé inaperçu lors de sa publication, et la tolérance de la diversité d'opinions que Milton défend reste strictement circonscrite. Malgré cela, Pierre Lurbe nous explique-t-il, la dynamique qui porte l'œuvre dépasse ses limites explicites. C'est à un véritable éloge de la souveraine liberté du lecteur que se livre Milton. **Rachel Rogers** poursuit une analyse des rapports entre censure et liberté de la presse à travers l'histoire remarquable de Sampson Perry, rédacteur de *l'Argus*. Elle tente de montrer que, face à la censure, et à travers différentes expériences de répression, à la fois en France et en Grande-Bretagne pendant les années 1790, le militantisme politique de ce personnage marginal mais fascinant se galvanise et s'amplifie. Enfin, pour clore cette partie, **Lisa Z. Sigel** met en regard censure et limite du libéralisme dans le cadre de la Grande-Bretagne de l'entre-deux guerres. Si les œuvres de James Joyce, de D. H. Lawrence, ou encore de Radclyffe Hall évoquent des cas de censure hautement médiatisés, qui ont déclenché des réactions passionnées en faveur de la liberté d'expression, il est d'autres affaires qui, elles, n'ont pas défrayé la chronique, et que Lisa Z. Sigel nous dévoile. Son examen des archives suggère que la censure opérait alors à deux niveaux : l'un spectaculaire, l'autre ordinaire, et que c'est seulement en étudiant de près comment l'état opérait à ce deuxième niveau que l'impact réel du phénomène peut être évalué, et les limites du libéralisme envisagées.

Le second groupe d'articles exposera certains aspects de la censure contemporaine en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Sous la plume de **Bill Bolin**, on peut lire qu'en dépit de leur impact limité sur les conflits armés, les mouvements pacifistes sont, en temps de guerre, censurés dans ces deux pays. En se penchant plus spécifiquement sur les deux conflits mondiaux qui encadrent le XXe siècle – la Grande Guerre et la « Guerre contre la Terreur » – Bill Bolin entend souligner le sentiment patriotique qui anima la presse et les gouvernements britanniques et américains, au point de vouloir faire taire des mouvements pacifistes pourtant peu inquiétants. C'est également à une opposition entre culture alternative et gouvernement, cette fois uniquement en Grande-Bretagne, que s'intéresse **Brendan Prendiville**. Il arrive encore, à la fin du XXe siècle, que les

autorités entravent une liberté d'expression pourtant ardemment défendue outre-Manche. En illustrant son propos par deux cas notables – celui du retentissant procès *McLibel* (1994-1997) et du *Criminal Justice Act* (1994) – Brendan Prendiville propose une autre vision de la tradition libérale britannique. On retrouve dans la contribution suivante, celle de **Mark McNaught**, l'idée de « censure libérale », cette fois dans le cadre des discours d'incitation à la haine, dans le contexte américain. Il explore d'abord la jurisprudence de la censure telle qu'elle existe aux États-Unis avant de définir plus précisément le concept même de censure libérale, et de s'intéresser à l'émission de Glenn Beck sur la chaîne Fox News. Enfin, **Denis Ramond** évoque à son tour la liberté d'expression, en la mettant en regard de la critique féministe contre la pornographie. Il cherche, notamment, à montrer que l'application de la théorie des actes de parole à la pornographie repose sur une confusion stratégique entre les acceptions juridique et linguistique du terme « *speech* ». Il met ainsi en exergue les contradictions et les limites mêmes des fondements théoriques mobilisés pour justifier la censure dite « libérale ».